

Communauté de
Communes
« Loire Semène »

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMÈNE »
DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux-mille-vingt-deux,
le treize décembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 31
Présents : 21
Excusés représentés : 9
Excusés non représentés : 1
Absents : 0
Votants : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 07 décembre 2022

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
Mme GINET, M. GIRODET, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, M. SALGADO, Mme SANDRON, M. VALEYRE,
M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à M. HAURY
M. HAURY : Pouvoir donné à M. GIRODET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU : Pouvoir donné à Mme ADJERIOU
Mme ROYON : Pouvoir donné à M. BOMPUIS

EXCUSEE :

Mme TARERAT

Madame Anne VINSON a été élue secrétaire de séance.

n° 20221213_D_166

Commission :
Développement
Economique

Objet : Zone
d'Activités Les Portes
du Velay : Déclaration
de projet et
déclaration d'intention

Monsieur le Président en charge de la commission Développement Economique rappelle au conseil communautaire qu'il a été présenté au Conseil Communautaire du 29 mars 2022 le projet d'extension de la Zone d'Activités des Portes du Velay sur la Commune de La Séauve sur Semène, dans le prolongement Sud de la Zone d'Activités le long de la RD 12. Ce projet d'extension permet de travailler sur la pénurie de foncier économique afin de répondre aux besoins de développement des entreprises.

Le Conseil Municipal de La Séauve sur Semène en date du 20 mai 2021 n°28/2021 a approuvé le PLU de la Commune, dont le PADD a, parmi ses objectifs, la dynamisation des activités économiques et touristiques notamment en facilitant l'implantation de nouvelles activités économiques sur des espaces stratégiques

La colonne de transport de gaz qui traverse le site a entraîné une redéfinition du périmètre de l'extension de la zone d'activités, en accord avec la commune de la Séauve sur Semène, afin de permettre l'accueil d'un porteur de projet industriel exogène au territoire de Loire Semène.

Sur une surface équivalente d'environ 8.5 hectares, le nouveau périmètre est donc présenté au Conseil Communautaire afin de permettre la constitution de la déclaration de projet qui permettra la mise en compatibilité du PLU de la commune de la Séauve-sur-Semène.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le nouveau périmètre du projet d'extension de la Zone d'Activités des Portes du Velay sur la Commune de La Séauve sur Semène
- Décide d'engager une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de La Séauve sur Semène, pour l'aménagement de la Zone d'Activités des Portes du Velay
- Charge Monsieur le Président de mener cette procédure
- Approuve la déclaration d'intention

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président

Frédéric GIRODET

